



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du Jeudi 3 Décembre 2020
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Date de convocation : 25 Novembre 2020 Absents : 0 Excusés : 2

1°. TARIFS MUNICIPAUX 2021

Voici les tarifs 2021 des services municipaux :

LOCATION DE SALLES	
Ty-Placemeur repas	130 euros avec 100 couverts inclus (caution 500 €)
TP goûter, apéritif, café post obsèques	60 € (caution 500 €)
Pénalité pour locaux rendus sales	entreprise de nettoyage engagée par le locataire, ou nettoyage par agent municipal facturé au locataire
Fêtes de classes Ty-Placemeur	gratuit
Réunions politiques électorales	60,00 €
Réunions entreprises à Ty Placemeur	50,00 €
location boulodrome seul ou en option avec l'espace TP	30,00 €
réunions d'entreprises à la bibliothèque	30,00 €
Réunions-repas d'entreprises à la salle polyvalente	Uniquement sur décision du conseil municipal
Clé gymnase dimanche matin (adulte)	Adhésion obligatoire à l'ALSC pour TOUS les joueurs 3€/personne/an

LOCATION DE MATERIEL	
50 couverts	15€ (caution 30€)
Le couvert supplémentaire	0,30 €
Une table	1,00 €
Une chaise	0,30 €
Batteur + gamelles adéquates (ass°locales)	25,00 €
Consommation énergie repas d'associations	30,00 €
Sono portative	Gratuite aux associations pas louée aux particuliers

CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Une largeur (3 places) pour 15 ans	125,00 €
Une largeur (3 places) pour 30 ans	250,00 €
COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	600,00 €
Concession 30 ans	900,00 €
Frais pose et dépose porte	80€/deuil
PONT BASCULE	
De 0 à 10 tonnes	1,50 €
De 10 à 20 tonnes	2,50 €
De 20 à 30 tonnes	3,50 €
De 30 à 40 tonnes	4,00 €
De 40 à 50 tonnes	5,00 €
Ristourne par tranche si pesées nombreuses	10% de 76 à 150 € ET 20% à partir de 151€
BADGE vendu par Jean-Yves	15€ l'unité
BIBLIOTHEQUE	
Livres, CD audio, DVD	15 euros par an et par famille au 1er janvier de chaque année, proratisé en 2021
abonnement de l'école à la bibliothèque	gratuit
abonnement MAM et ass. maternelles	gratuit
Livre perdu / non rendu	Remboursement par l'abonné
Document rendu avec retard après courrier	1€ par mois de retard et par document rendu en retard
DROIT DE PLACE COMMERÇANTS	
Vente ponctuelle sur demande en mairie	50€ par passage
Vente hebdomadaire	50€ par an par commerçant
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Nouveau raccordement dans zonage	3 000,00 €
Prix du M3 d'eau traitée	1.40€ à voir au budget
Prix de l'abonnement annuel	100€ à voir au budget
Raccordement au réseau hors zonage	Chaque demande sera étudiée au cas par cas car zonage récent

DIVERS	
Indemnité de La Poste	Montant fixé chaque année par La Poste
1 buse de 6 mètres posée par la Commune	350,00 €
1 buse de 6m à poser par le demandeur	121 € l'unité
Electricité église facturée à la Paroisse	Forfait de 1000 KW par an et 75% de l'abonnement (environ 100 € /an)
Participation pour extension électrique chez un particulier	Montant payé par la commune à ERDF après signature convention
HAMEAU DES BRUYÈRES	
tranche 1 de 14 lots :	
prix de vente du m ² viabilisé	35 euros TTC
taxe de raccordement à l'épandage collectif	3000 euros net

2°. Demandes de subventions d'État

Le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour les travaux ci-dessous :

- Rénovation énergétique et accessibilité des logements locatifs de la Maison des Sages, 99 rue du Général de Gaulle
- Rénovation énergétique et accessibilité du local Anim'Ados, situé 38 Grand'Place
- Remplacement des convecteurs de la salle de la Mairie, de la salle Ty-Placemeur, et de l'étage de la salle polyvalente
- Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées

Les subventions d'État concernées sont les suivantes :

- La DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
- La DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
- Et les subventions du plan de relance économique instauré pour donner du travail aux entreprises.

3°. Remise en état du patrimoine religieux

La grande porte située sous le clocher est en très mauvais état et va être remplacée dès que la Commune sera autorisée à le faire. D'abord, la mairie a déposé :

- un dossier de permis de construire (obligatoire car il s'agit d'un bâtiment inscrit aux Monuments Historiques)
- un dossier à la commission d'accessibilité des établissements recevant du public.

Les travaux seront réalisés dès que l'autorisation aura été délivrée par l'État.

Dans un autre temps, la Commune a fait la demande de classement ou d'inscription aux Monuments Historiques de l'ensemble du patrimoine religieux (église, ossuaire et enclos). Pour que la demande soit traitée, un dossier argumentaire doit être déposé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Pour cela, le conseil a donné pouvoir au Maire de recruter un architecte du patrimoine reconnu par l'administration des Bâtiments de France.

Le dossier de classement pourra prendre deux ans avant d'aboutir.

4°. Dénomination de nouvelles rues au Hameau des Bruyères

Afin que les habitants de ce lotissement puissent avoir une adresse exacte dès le dépôt de la demande de permis de construire, le conseil municipal a créé 3 nouvelles rues :

- rue Charles le Bris
- rue Jean d'Ormesson
- rue Maurice Carême

Voici le plan qui en découle ainsi que la liste de toutes les adresses du territoire de la Commune de Lanhouarneau (sans les numéros)



Rues - Quartiers		
ALLEE DES AJONCS		LE FERS
	IMPASSE DES ALOUETTES	
ALLEE DES JONQUILLES		LE FERS VRAS
	IMPASSE MILIN AVEL	
ALLEE XAVIER GRALL		LINGUER
	KERADENNOC	
BODON		LES MARRONNIERS
	KERADRAON	
GUERNEVEZ BOUDIC		MEZANSTOURM
	KERGOLLAY	
BUORS BRAS		MESCOUEZ
passent rue d'Arvor	KERHILLIGUY	
BUORS VIAN		MESGUEN
	KERHUON	
CHEMIN DU LAVOIR		MOULIN DE COAT MERRET
	KERIZOUARN	
BARADOZIC		MOULIN SOUL
	KERLAOUERET	
LES PINS		PARC AR PARQUER
	KERNEVEZ	
COAT HUET VIAN		PEN ALLAN VIAN
	KERNEVEZ IZELLA	
COAT HUET VRAS		PEN ALLAN VRAS
	KEROLIOU	
COAT HUON		PEN AR CREAC'H VIAN
	KEROMNES	
COAT MERRET		PEN AR CREAC'H VRAS
	KERVEGUEN AR GROAS	
DOUAR LAMER		PEN AR GUEAR
	KERZINGAR	
FERS KERHILLIGUY		PENQUER
	LANN AR BOURG	
GOASFANG		PLACE DE LA MAIRIE
	LAN AR FERS	
GOASVEN		PLACE DE L'EGLISE
	LANN AR POUULLOU	
GRAND'PLACE		PLACEMENTEUR
	LANN AR POUULLOU MESCOAT	
HAMEAU DES BRUYERES		PONTEALET
rue Charles Le Bris	LANGUILLY	
rue Jean d'Ormesson		PORLEAC'H
rue Maurice Carême	LANQUISTILLIC	
		PORS AR BILLON
HARZIRIN	LANVEUR	
		PORS NEVEZ

PRAT LANIGOU
PRAT TANGUY
ROCHEL
ROD AR C'HAR
ROUTE DE LANDERNEAU
RUE DES ACACIAS
RUE D'ARVOR
RUE DE BARRAUX
RUE DU CALVAIRE
RUE DU CANDY
RUE DES CAPUCINES
RUE DES CORMORANS
RUE DES ECOLES
RUE DU Gal DE GAULLE
RUE DES HORTENSIAS
RUE DE L'ISERE
RUE DU MANOIR
RUE MATHURIN MEHEUT
RUE PAULINE BOUTAL
RUE PER JAKEZ HELIAS
RUE DE SAINT HERVE
RUE DE LA SOURCE

RUE DU STADE
RUE DES TISSERANDS
RUE DES VIOLETTES
RULOGOT
SAINT VELTAS
SAL
TIEZ NEVEZ
TREFALEGAN DIDREUX
TREFALEGAN
TROFAGAN
TY COZ
TY KUZET
VEULEURY
RULEA
ROUTE DE RULEA
Z.A. de RULEA

5°. Compétences GEMAPI de Haut-Léon Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** :

- le transfert de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques – GEMA » au Syndicat Mixte de l'Horn pour les Bassins Versants du territoire communautaire « Horn », « Kéralle », « Guillec », « Penzé » et « La Flèche » ;
- l'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn.

6°. Assurance statutaire de la Commune

Le conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion des Carrières de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, pour faire une consultation pour l'assurance statutaire des collectivités locales en cas d'arrêt ou d'accident des agents territoriaux.

7°. Téléphonie municipale

La Commune va remplacer son matériel et revoir les abonnements et contrats de téléphonie des bâtiments municipaux, essentiellement pour être en conformité avec les nouvelles technologies qui seront en place à partir de 2021.

Après consultation, la Commune a choisi l'entreprise BREIZH SOLUTIONS pour réaliser cette mission.

8°. Dates des prochains conseils municipaux

Voici les dates qui ont été retenues pour les conseils municipaux qui se réuniront d'ici l'été 2021 :

- Jeudi 14 janvier
- Jeudi 25 février
- Jeudi 8 avril
- Jeudi 20 mai
- Jeudi 1^{er} juillet

Ces dates pourraient être modifiées en cas de contraintes réglementaires.